

## Le Printemps d'Ozon Courir

### Organisation

La 24<sup>ème</sup> édition du Printemps d'OzonCourir est organisée le 11 mars 2018 par le club d'OzonCourir.  
Lieu de Départ : Espace Louise Labé – 13 Avenue Robert Schumann - Saint Symphorien d'Ozon 69360.

### Participants

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés :

- nés en 1996 à 1998 pour le Trail Long (Catégorie Espoir minimum)
- nés en 1999 et 2000 pour le 21 km et Trail Court (Catégorie Junior minimum)
- nés en 2001 et 2002 pour le 10 km. (Catégorie Cadet minimum)

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé.

La randonnée marche est ouverte à toute personne, les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents.

### Frais Engagement

Les frais s'élèvent à :

- 19 euros pour le trail long (30 Km).
- 17 euros pour le semi-marathon.
- 15 euros pour le trail court (18 Km).
- 11 euros pour le 10 Km.
- 7 euros pour la randonnée marche.

Le nombre total de participants aux différents parcours Course est limité à 1500 coureurs.  
Le nombre de participants sur les parcours Trail est limité à 700 coureurs.

En fonction des places disponibles, l'inscription le dimanche matin de la course sera possible mais n'est pas garantie et sera majorée de 2 euros le cas échéant.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

### Horaires

Le départ du trail long sera donné à 8 heures.  
Le départ du trail court sera donné à 8 heures 15.  
Le départ du semi-marathon sera donné à 9 heures.  
Le départ du 10 km sera donné à 9 heures 05.  
Il est conseillé aux marcheurs de partir avant 9 heures.

Le contrôle d'arrivée sera fermé à 12H30, au-delà la direction de l'organisation décline toute responsabilité.

### Dossards

Les dossards seront à retirer la veille de la course ou le jour de l'épreuve (jusqu'à ½ heure avant le départ) sur le lieu du départ.  
Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Dans le cas contraire il est susceptible de disqualification.

### Classement

Le chronométrage sera effectué par notre organisation.

Il sera établi un classement général et un classement individuel par catégorie spécifique (cadet, juniors, seniors et vétérans hommes et femmes) pour le Trail long, Trail court, Semi-marathon et le 10Km course.

### Certificat Médical

Conformément à l'article L231-2-1 du code du Sport : la participation aux épreuves de course sur route et trail est subordonnée à la photocopie de :

- Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur [www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation](http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation)), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition d'une licence Santé Loisirs option Running.
- Licence délivrée par la FFCO, FFPM ou la FFTri en cours de validité à la date de la manifestation.
- Certificat médical avec la mention obligatoire de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

## Sécurité

Les participants s'engagent à parcourir la distance à pied et par l'itinéraire prévu par les organisateurs, ainsi qu'à respecter le code de la route.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Tout concurrent cédant son dossard à une tierce personne sera disqualifié. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

La sécurité routière est assurée par des signaleurs tout au long du parcours, le soutien sanitaire se fera par un médecin et des secouristes.

## Assurance

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants du Printemps d'OzonCourir auprès de la MAAF. Cependant il est vivement conseillé aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

## Vestiaires

Les vestiaires et douches sont à la disposition des coureurs.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

## Ravitaillement

Des ravitaillements en boissons, aliments solides, seront installés sur les parcours et à l'arrivée.

## Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

## Droit d'Images

Le concurrent autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Printemps d'OzonCourir, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée de 2 ans.

## Loi Informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

## Force majeure

En cas de force majeure, l'organisation pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation, soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

L'engagement d'un participant à une des épreuves du Printemps d'OzonCourir implique l'acceptation pure et simple de ce règlement.